

Procès-Verbal

Conseil Régional – 30 juillet 2021

Consultation et vote par email

Membres consultés puis appelés au vote

Conseil Régional d'Anjou (CRA) soit :

- Présidents de Club**
- Membres du Bureau**
- Membres du CA**
- Membres de la CRED**

Rédaction Procès-Verbal : Anne Loriguer, secrétaire du Comité.

Le 30 juillet 2021, un rapport a été envoyé par email au Conseil Régional d'Anjou, Cf. annexe 1

ORDRE DU JOUR

- I. VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**
- II. LITIGE PRUD'HOMAL**
- III. RELATION AVEC LA FEDERATION**
- IV. PLAN DE RETOUR EN CLUB, RECONQUETE DES LICENCIES**
- V. RENOUELEMENT DES INSTANCES**
- VI. POINT SUR LES FINANCES DU COMITE**
- VII. COMPETITIONS**
- VIII. AGENDA**
- IX. QUESTIONS DIVERSES**

EST RAJOUTE AU PROCES-VERBAL :

- X. RESULTAT DES VOTES**

X. RESULTAT DES VOTES

Réf. art. 13 et 14 des Statuts

Dépouillement effectué le 1^{er} septembre 2021 par Anne Loriquer à partir des coupon-réponses reçus

Conseil Régional d'Anjou = 63 membres (quorum : 32 membres minimum présents ou représentés)

Membres ayant voté = 33, quorum atteint

Total nombres de voix = 418

Total voix exprimées = 259

Total voix non exprimées = 159

Abstention = 38%

☞ **Le Conseil Régional approuve-t-il le Procès-Verbal du Conseil Régional du 17 mars 2021 ?**

Pour 250/259 = 96.5% des votes exprimés

Abstention 9/259 = 3.5% des votes exprimés

Contre 0/259 = 0% des votes exprimés

Nul 0/259 = 0% des votes exprimés

☞ **Le Conseil Régional approuve-t-il la provision budgétaire de 15 000€ pour les 3 opérations proposées au point IV. du rapport qui compose le plan de retour en club ?**

Pour 259/259 = 100% des votes exprimés

Abstention 0/259 = 0% des votes exprimés

Contre 0/259 = 0% des votes exprimés

Nul 0/259 = 0% des votes exprimés

☞ **Souhaitez-vous vous exprimer sur le rapport qui vous a été présenté ?**

Non 207/259 = 80% des votes exprimés

Nul 42/259 = 16.2% des votes exprimés

Oui 9/259 = 3.5% des votes exprimés

Abstention 1/259 = 0.3% des votes exprimés

Commentaire exprimé :

« J'approuve la provision budgétaire de 15 000€ mise en place pour un plan de retour en club. En revanche je n'approuve pas la 3^{ème} opération. Pourquoi ne pas aussi récompenser les clubs qui ont fait un effort pour conserver leurs effectifs ? A titre personnel, sans avoir à monter des dossiers bien compliqués, je pense qu'une diminution de 5€ de la cotisation permettrait d'encourager les adhérents 2019-2020 à se réinscrire sans arrière-pensée et attirer ceux qui n'ont pas voulu faire l'effort d'adhérer.

- ↳ Réponse du Comité : Merci de ce commentaire. L'idée avait été émise mais a été écartée pour les deux raisons suivantes :
- Un avantage financier, qui n'aurait pu être que minime, ne nous est pas apparu de nature à faire revenir les joueurs défaillants.
 - Un tel avantage aurait en tout état de cause été particulièrement inélegant et injuste à l'égard de ceux qui ont fait l'effort de prendre leur licence 20-21.

Jean-Noël Bressollette, secrétaire général



Jean-Paul Noury, Président

